**Mail reçu le 06/09/2022 à 11h16**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

**Notre association, l'APSEM (Association pour la Protection de Soulac-sur-Mer contre l'Erosion Marine) a été créée en 2014, au moment où une succession de tempêtes hivernales témoignait de la fragilité de notre trait de côte, mais aussi de l'absence d'un plan de lutte contre l'érosion. Elle compte aujourd'hui plus de 300 membres à Soulac.**

Depuis lors nous avons été force de propositions, vis à vis de la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CC-MA), et nous avons vu s'édifier un plan d'action raisonné et raisonnable, sous l'égide de son chargé de mission GEMAPI.

**Le plan de lutte douce qui est soumis à enquête publique, a fait l'objet d'une présentation lors de notre assemblée générale, le 9 août dernier qui a émis un avis très favorable.**

En effet, ce plan s'appuie sur une observation précise du phénomène qui est mesuré annuellement et sur la prise en compte des mouvements hydrosédimentaires devant nos côtes qui sont responsables de l'érosion marine que nous observons. Notre association milite notamment pour la mise en place d'un faisceau de solutions complémentaires dont le réensablement fait partie. En limitant la progression de l'érosion, il va donner le temps nécessaire pour finaliser les études hydrosédimentaires lancées par l'université de Bordeaux et auxquelles s'est associée la CC-MA, études qui permettront la mise en place d'autres moyens (éventuellement démontables et déplaçables) à même de compléter judicieusement le dispositif de ré-ensablement .

**L'APSEM soutient le programme de rechargement en sable objet de l'enquête publique.**

**Pour les membres du Bureau de l'APSEM**
**Eric VIAUD**
**Président**